

Cas d'indivision suite à une séparation

Par Linda SOR, le 04/11/2008 à 15:21

Bonjour,

Avec mon conjoint, nous sommes séparés depuis maintenant 1 an.

Il s'avère qu'avant cela, nous avons acquis ensemble l'achat de deux biens : une voiture et un appartement.

Comment dois-je procéder pour l'indivision?

A qui dois-je m'adresser exactement ? Avocat spécialisé en pénal, en immobilier ou en droit de la famille ???

Seules solutions seraient de vendre le tout, ou qu'il rachète mes parts mais à ce jour, rien n'avance.

Je vais lui envoyer mon dernier rappel, à savoir ma lettre pour régler cette affaire à l'amiable pour qu'il trouve au plus vite une solution sans que nous ayons à régler ceci au tribunal.

Voici quelques éléments qui pourraient vous aider :

- nous avons acquis un prêt à taux 0%
- avons donc 3 crédits sur le dos (voiture, appartement et taux 0%)
- a des difficultés à payer, puisque le compte commun est souvent en négatif à cause de lui puisque je réapprovisionne tous les mois pour ma part
- héberge des personnes sans mon accord
- surtout que je n'y vis plus du tout : m'interdis d'y accéder

J'aurai beaucoup d'autres éléments à vous donner mais pourriez-vous simplement me guider dans un premier temps ?

Merci par avance,

Cordialement,		
Linda SOR		